

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Sol	Commune de la Riche (37)	Référence : 37_S_02	Date : Septembre 2010

Éco-maraîchage et bâtiment paille à la Riche (37)



Photo-montage : mairie de la Riche



le Grenelle
Environnement

Historique/Contexte	La ville de La Riche a engagé une action pilote d'installation d'un maraîcher bio sur des terres en propriété de la commune. Dans la note de projet, la commune expose les données et les enjeux de l'artificialisation des terres agricoles en France et en région Centre qui est en tête des régions françaises en terme de perte de terrain agricole avec une réduction de près de 4800 ha/an.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2009 : lancement du partenariat ville/exploitant par la signature d'un protocole sur les engagements des différentes parties - 2010 : lancement de la construction du local d'exploitation par la commune en vue de sa location - 2010 : nettoyage et remise en état "agricole" de la terre par l'exploitant - 2011 : Livraison du local - 2011 : première production attendue pour septembre
Territoire	La Riche
Maître d'ouvrage	Ville de la Riche Partenariat : engagé avec Alterénergies et le réseau InPACT 37.
Maître d'oeuvre	-terre agricole : exploitant, conseillé par l'AMAP "La Riche en bio" -Bâtiment : MM Desmichelle, Granger, Mme Marchand, architectes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • lutter contre les déprises agricoles et l'étalement urbain constatées en zone sur la Riche, • veiller au respect de la nature pour une production sans engrais ni pesticides chimiques, une gestion de l'eau, • renforcer les liens entre consommateurs et producteur au du soutien de la collectivité en sensibilisant l'ensemble de la population à ces pratiques dites « durables », • réaliser un local agricole à faible impact environnemental favorisant les techniques d'éco-construction, et l'emploi des ressources locales (acteurs du bâtiments, matériaux...), • intégrer une dimension sensibilisation sur la construction du local agricole, notamment en proposant une phase de chantier école à destination du grand public et des acteurs du bâtiment, et des lots du gros œuvre pour réaliser du transfert de savoir. • préserver les valeurs patrimoniales et paysagères (patrimoine mondial de l'UNESCO) en faisant participer l'agriculture peri-urbaine comme vecteur de la valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.)
Contenu	a) Aménagement d'un terrain de 2 hectares agricole à l'origine, et mise en location avec un bail rural par un maraîcher bio s'installant en agriculture (avec les aides de l'Etat) en lien avec l'AMAP « la Riche en bio »



le Grenelle Environnement

	<p>b) Financement de la construction d'un local agricole prenant destiné à être loué à l'exploitant, selon les termes d'un bail rural restant à définir précisément.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un bâtiment d'une superficie d'environ 100 m² • respectant le principe de l'architecture bioclimatique, • valorisant la qualité architecturale dans le domaine des bâtiments agricoles, • utilisant la technique de construction en paille, • prenant en compte les caractéristiques d'un bâtiment agricole pour la production maraîchère.
Difficultés exprimées par le maître d'ouvrage	-La saisonnalité de la paille dans le cadre du projet de construction ; -le portage du projet par une commune dans le circuit des demandes de subventions (notamment au niveau européen)
Sensibilisation	L'association Alterénergies et le réseau InPACT 37 communiquent sur leur site
Coût de l'opération	140 000€ pour le bâtiment (estimation)
Financeurs	Ville de La Riche : 93 662€ Contrat d'agglomération : Tours(+) : 20 000€ Aides de l'Etat pour l'installation : 17 300 € (dotation jeunes agriculteurs maximum)
Dispositif-cadre	Contrat d'agglomération Région Centre-Tours(+)
Politiques publiques de référence	Lutte contre l'étalement urbain Préservation de l'agriculture péri-urbaine Promotion de l'installation en agriculture Développement de la filière agriculture biologique et des circuits courts
Évaluation	En lien avec l'accompagnement d'Alter'Énergies (réseau inpact37).
Singularité	-Soutien de la collectivité : soutien à l'agriculture biologique, location d'un terrain, construction d'un local avec démarche « démonstratrice » éco-conception et éco-construction -Transfert de savoirs avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre, constituée de trois architectes qui se sont associés pour mener à bien le projet de construction.
Contact	Olivier CAPPELLE, service urbanisme de La Riche Tel : 02 47 36 24 26 Isabelle BERGIN, Alter'énergies Tel : 02 47 26 46 03

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher -
------------------	--



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

CENTRE



Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –
Tél : 02 47 70 81 50